

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Fonds de Proximité. - Fonds d'Intérêt Communal (F.I.C) - Programmation
2010/2011/2012 de la voirie de proximité - Recalage - Décision**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

Par délibération n°2009/0840 du 18 décembre 2009, le Conseil de Communauté a adopté le programme triennal 2010/2011/2012 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC), qui permet la réalisation d'opérations de voirie d'intérêt local, en fonction des priorités définies par les municipalités, en liaison avec les services et dans la limite des dotations dont la ventilation par commune est arrêtée par ailleurs.

A cet effet, une liste de propositions prioritaires a été établie par année et par commune, liste qui est au besoin complétée, pour la première année du programme triennal, d'opérations supplémentaires, en priorité de second rang, qui pourront se substituer à celles qui ne pourront pas être réalisées dans l'exercice considéré.

La précision des estimations données est dépendante du stade d'avancement des opérations, classées en trois niveaux selon le référentiel GSP : DF = Décision de Faire, CS = Choix d'une Solution, ($\pm 20\%$), CDF = Confirmation de Décision de Faire ($\pm 10\%$).

Il convient aujourd'hui de recalculer les listes d'opérations arrêtées en décembre 2009 afin de tenir compte des souhaits de modification de programmation de certaines communes, de l'évolution des estimations en fonction du stade d'avancement des opérations et de l'augmentation des dotations au titre de la TLE perçue en 2009.

En effet, le Fonds d'Intérêt Communal (F.I.C) bénéficie non seulement des crédits affectés auparavant aux « enveloppes communales » voirie et assainissement, mais également des 6/7èmes de la recette de la T.L.E. collectée sur le territoire communautaire, soit 5 132 980,29 € en 2009 répartis de la manière suivante :

- 20 % à chaque commune de la TLE récoltée sur son territoire soit 1 026 596 €
- 80 % soit 4 106 385 € :
 - 1 000 000 € pour le F.I.C « Assainissement Eaux Pluviales »
 - 3 000 000 € pour le F.I.C « Voirie » auxquels s'ajoutent un excédent non réparti de 106 385 € (5 132 980,29 - 1 026 596 - 1 000 000 - 3 000 000).

La dotation supplémentaire est donc pour le F.I.C de 1 132 981 € répartie sur chaque commune en fonction de critères définis par ailleurs.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération n°2009/0305 du 29 mai 2009 décidant la création du Fonds de Proximité,

Vu la délibération n°2009/0840 du 18 décembre 2009, relative à l'adoption du programme triennal 2010/2011/2012 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC),

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

Qu'afin de tenir compte des souhaits de modification de programmation de certaines communes, de l'évolution des estimations en fonction du stade d'avancement des opérations et de l'augmentation des dotations au titre de la TLE perçue en 2009, il convient de recalculer le programme triennal 2010/2011/2012 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC)

DECIDE

Article 1 :

Le recalage du programme triennal 2010/2011/2012 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) est décidé selon les fiches de programmation jointes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 OCTOBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2010

M. ALAIN DAVID